

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 19 NOVEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-NEUF NOVEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DES HALLES DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 13 novembre 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEGASSE J., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESJARDINS S., DESRUES T., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R.

Absents : Mmes COUR L., DANEL F., KERLOC'H A., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MM BARBETTE O., BEAUGENDRE F., BEGUE G., DESBORDES P-J., LAHAYE P., VEILLAUX D.

Pouvoirs : M. BEAUGENDRE F. à M. FRAUD E., M. BEGUE G. à Mme BRIDEL C., Mme COUR L. à M. BEGASSE J., M. DESBORDES P-J. à BOURCIER V., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÛN F.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

SPORT

Conventions avec l'USL Gym - Trampoline

Rapporteur : Jérôme BEGASSE, Vice-président

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Liffré étendu aux communes de Gosné, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence facultative « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » ;
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 3 septembre 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission n°4 du 29 août 2018 et du 17 octobre 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Les éducateurs du service des sports organisent pendant les vacances scolaires des animations à la journée. En général, deux activités sont proposées par jour. Dans la salle Pierre de Coubertin de Liffré, il est proposé du trampoline avec soit de la gymnastique, de l'escalade, ou de l'athlétisme. Depuis trois ans, les éducateurs se sont formés à l'activité trampoline avec les encadrants de l'US Liffré. Cette formation leur permet maintenant d'encadrer seuls cette activité. Afin de pouvoir utiliser le matériel dédié à l'USL Gym-Trampoline, à savoir : 2 trampolines hors sol, une demande de convention est faite.

Il est proposé d'établir une convention tripartite (Liffré-Cormier, USL et la mairie de Liffré) afin de permettre l'utilisation des trampolines hors sol, à titre gracieux, pendant les animations des vacances du service des sports. Il y sera précisé les modalités d'utilisation et de sécurité. Toutes les réservations de la salle seront faites en concertation avec le club et la ville de Liffré, comme le prévoit le planning de réservations des équipements sportifs de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention tripartite,
- **AUTORISE M.** le président ou son représentant à signer la convention ainsi que les éventuels avenants,

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

